

# Focus sur les zones humides agricoles de la Montagne ardéchoise

**Intervention de Nicolas BEILLON**

***Animateur-accompagnateur de projets (CA07)***

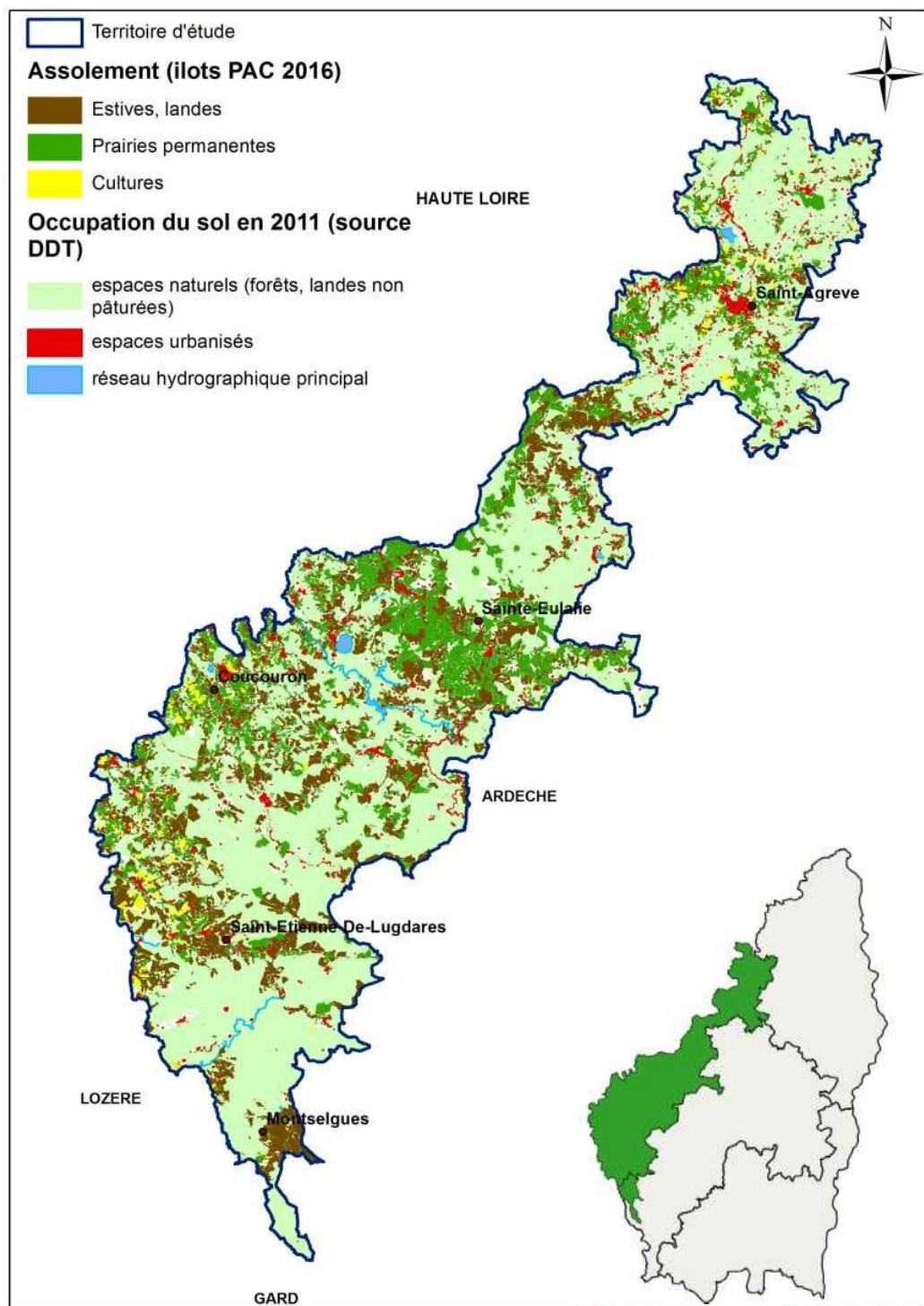
**Avec les soutiens financiers de :**

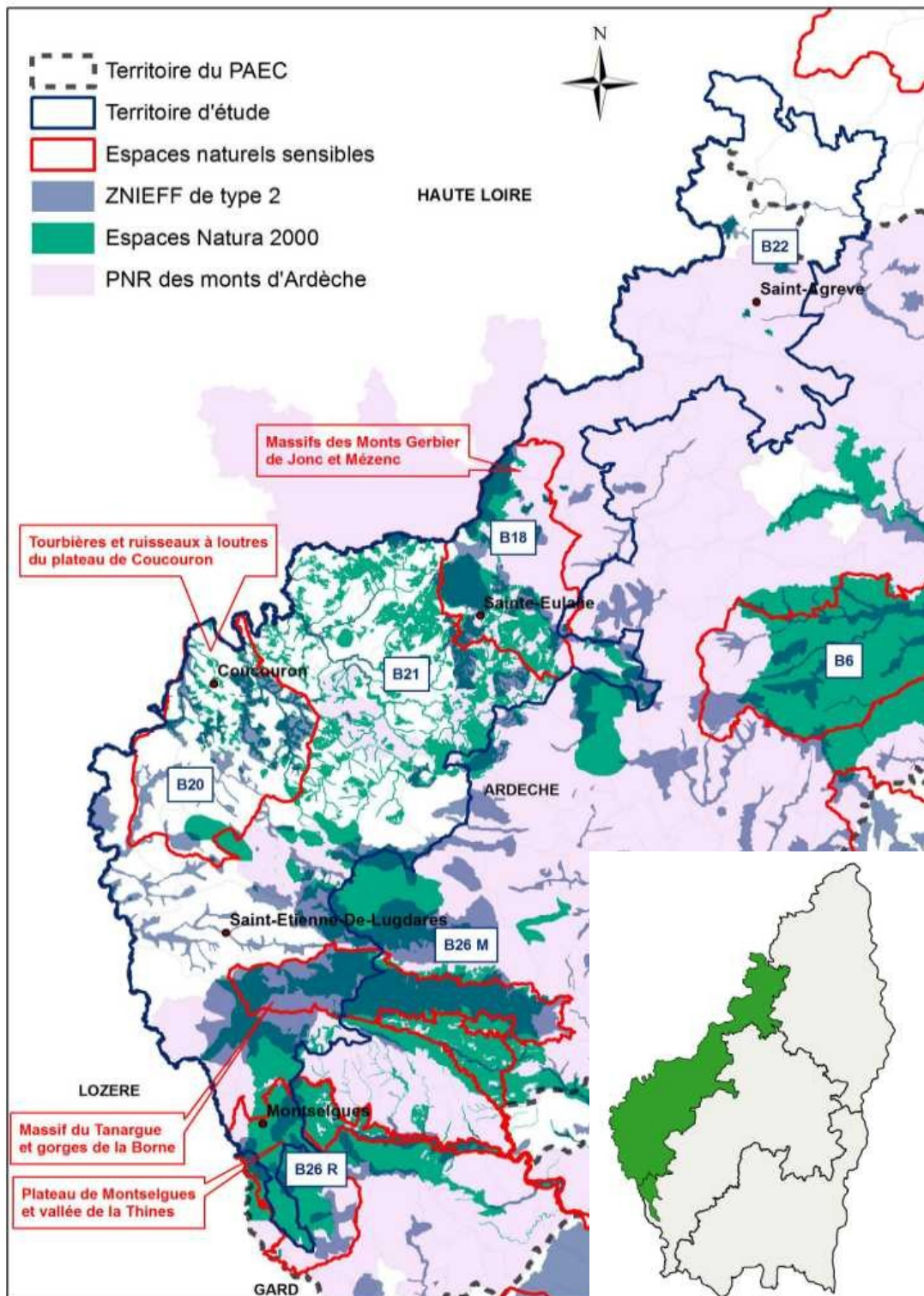




# L'agriculture sur la Montagne ardéchoise, c'est :

- 42 communes, environ 1 000 km<sup>2</sup> (18 %/07)
- **Territoire d'altitude** entre 900 et 1750 m
- SAU : 35 % du territoire et 25 % des surfaces déclarées à la PAC en 07
- 520 exploitations avec 60 ha de SAU et 37 UGB en moyenne
- Surfaces Toujours en Herbe (STH) = **90-95 % de la SAU**
- 2 filières d'élevage principales : **bovins lait et viande**
- Des filières secondaires : élevages caprins, ovins, maraîchage, petits fruits, etc.
- Taux de chargement global : **0,6-0,7 UGB/ha/an en moyenne**





## La Montagne ardéchoise, une biodiversité exceptionnelle :

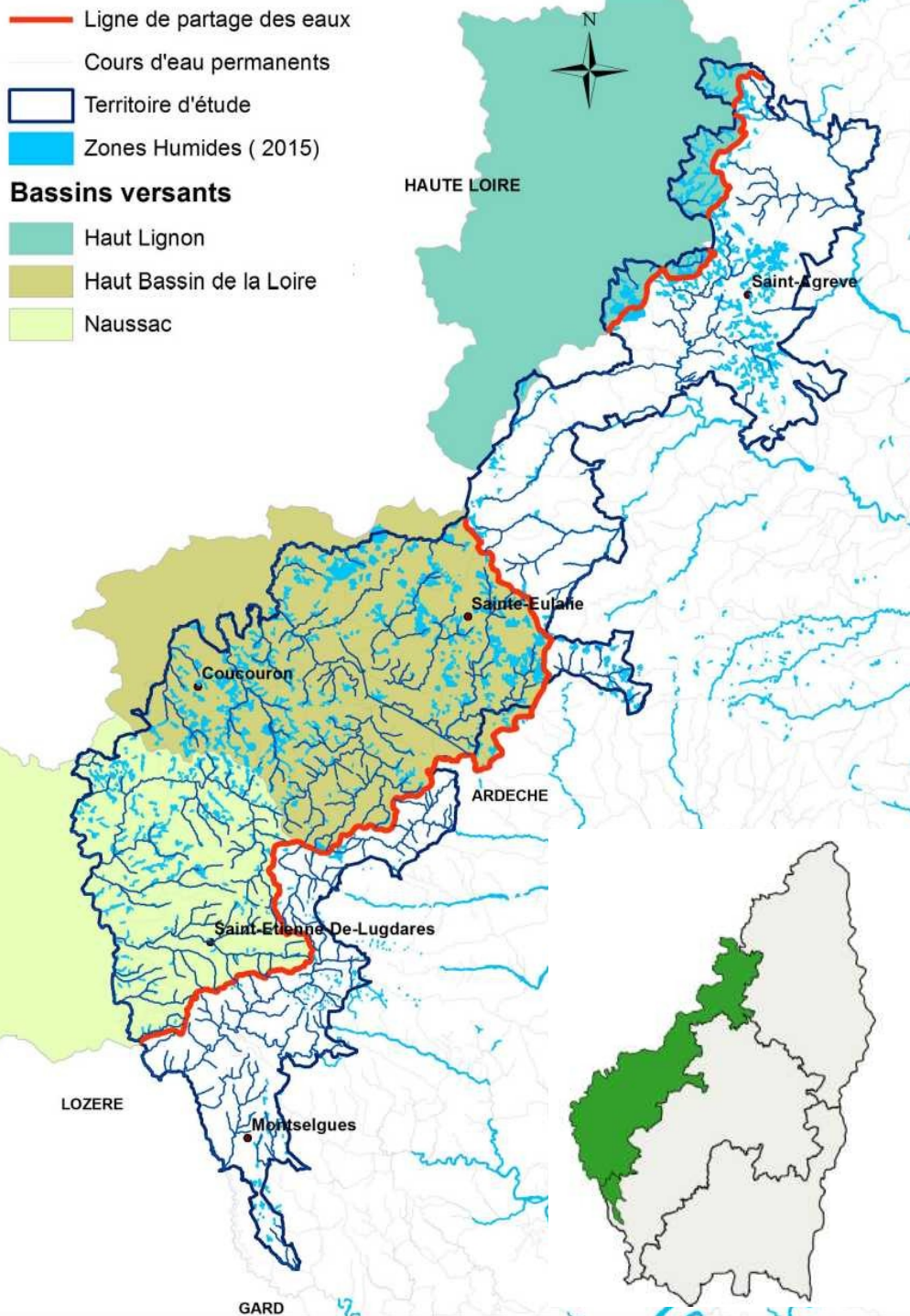
- 6 sites Natura 2000
- 4 Espaces Naturels Sensibles
- 1 PNR (Monts d'Ardèche)
- [Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques \(MAEC\) :](#)
  - au sein du PAEC « Pentes et Montagne ardéchoises »
  - 12 mesures territorialisées « au choix », contractualisées en 2015-2016
  - engagement d'environ 1/4 des exploitations locales
  - 10 000 ha engagés / 4 M€ sur 5 ans

# Les contrats agro-environnementaux

---

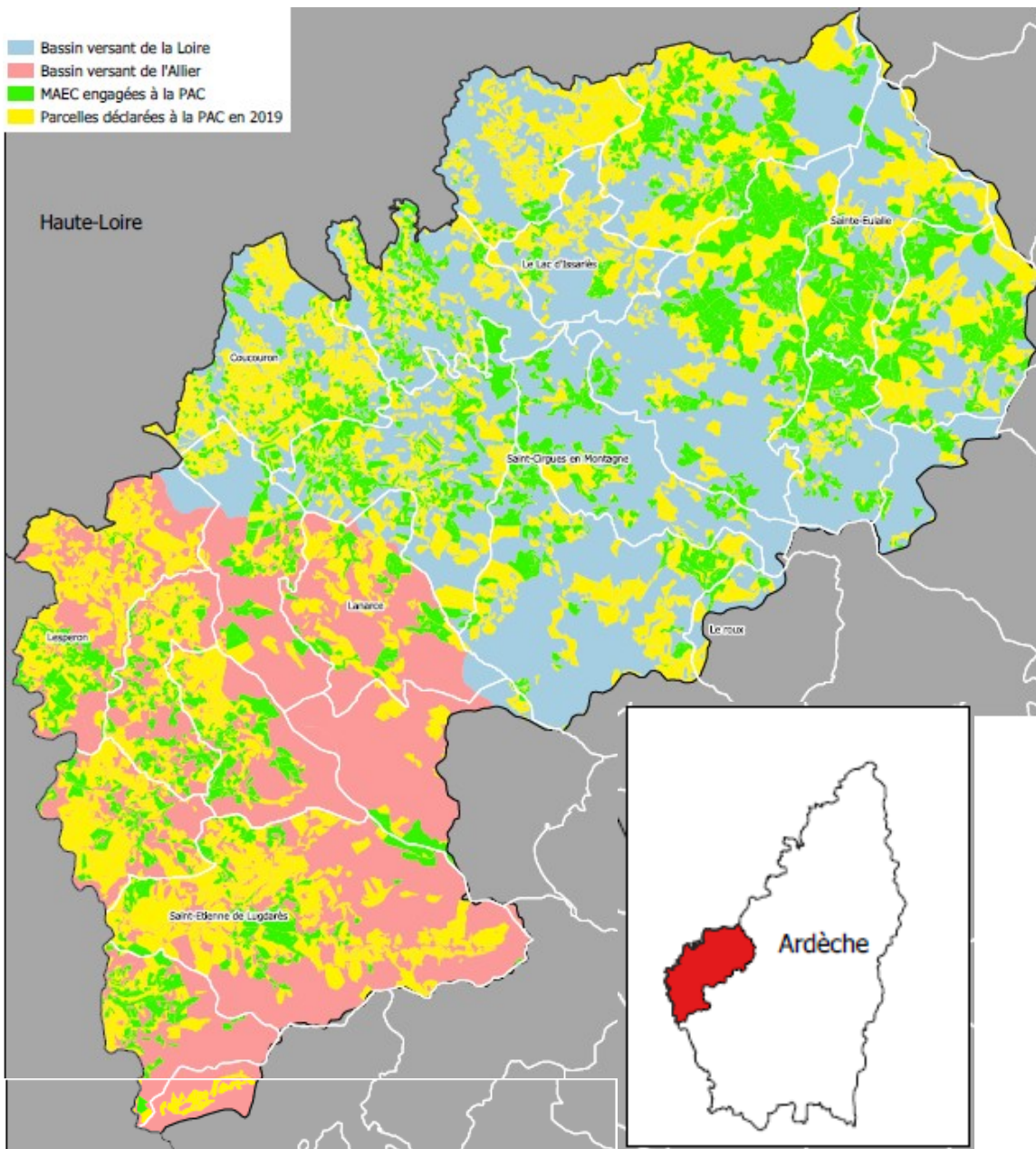


- Des dispositifs qui existent **depuis 1992** en Europe/France (aides du 2ème pilier de la PAC, celui du développement rural)
- Contrats de **5 ans** entre des exploitations volontaires et l'État
- Principal moyen pour rémunérer les agriculteurs pour le maintien ou le changement de pratiques agricoles en faveur de l'environnement (enjeux : biodiversité, eau, climat, etc.)
- **Co-financements** : 50 % à 75% du FEADER (Europe), Etat (ministère de l'agriculture), Agences de l'Eau, Collectivités...
- Aides annuelles sur des surfaces (ou éléments linéaires ou UGB, ruches...) en contrepartie du respect des engagements d'un ou plusieurs **cahier des charges**
- Les Mesures Agro-Environnementales *et Climatiques* (**MAEC**) font suite aux MAE *Territorialisées* (MAET) depuis 2015



## Les zones humides de la Montagne ardéchoise, ce sont :

- 30 % des ZH du département
- **2/3 des ZH agricoles 07**
- 57 % des ZH agricoles 07 sont situées sur les bassins versants « Loire-Bretagne »
- **8 % de la SAU locale est en ZH**
- Deux mesures MAEC spécifiques aux Zones Humides (codées ZH01/02) :
  - 64 exploitations concernées (1/2 EA)
  - 34 contrats « ZH02 » avec plans de gestion simplifiés (réalisés par la FRAPNA Ardèche)
  - 850 ha engagés au total (+ ZH intégrées à la mesure HE01 avec Plan de Gestion Pastorale)



## Zoom / 2 bassins versants du Plateau ardéchois :

- **Haut Bassin de la Loire (HBL) :**  
 15 559 ha / PAC dont 35,5 % / MAEC  
 97 % en Surfaces Toujours en Herbe  
 1880 ha en Zones Humides agricoles  
 (81,4 % de la surface totale en ZH)  
 664 ha engagés en MAEC « ZH »
- **Haut Allier :**  
 7 955 ha / PAC dont 24,1 % / MAEC  
 90 % en Surfaces Toujours en Herbe  
 319 ha en Zones Humides agricoles  
 (68,5 % de la surface totale en ZH)  
 124 ha engagés en MAEC « ZH »

# Typologie des ZH sur la Montagne ardéchoise (1/2)

(Source : CBNMC, 2012. Plantes indicatrices des narces et sagnes du PNR des Monts d'Ardèche et du bassin de l'Eyrieux)

1- pelouses vivaces mesohygrophiles à Nards raides et jonc quarreux



2- prés tourbeux ou paratourbeux mésotropiles, collinéens à montagnards



3- Prés de fauche hygrophiles acidoclinophiles à oenanthe à feuilles de peucedan

4- Prairies pâturées mésohygrophiles



# Typologie des ZH sur la Montagne ardéchoise (2/2)

(Source : CBNMC, 2012. Plantes indicatrices des narces et sagnes du PNR des Monts d'Ardèche et du bassin de l'Eyrieux)

5- Prairies pâturées hygrophiles

6- Marais de transition à Laiche à bec et sphaigne des marais

7- Bas-marais oligotrophiles montagnards

8- Végétations des gouilles à rossolis à feuilles rondes et jonc squarreau

9- Haut-Marais et landes tourbeuses des complexes de tourbières



# Perception des zones humides par les agriculteurs de la Montagne ardéchoise

*(Retours de l'enquête réalisée dans le cadre d'un stage 6 mois en 2017 + premiers suivis des contrats MAEC 2015)*

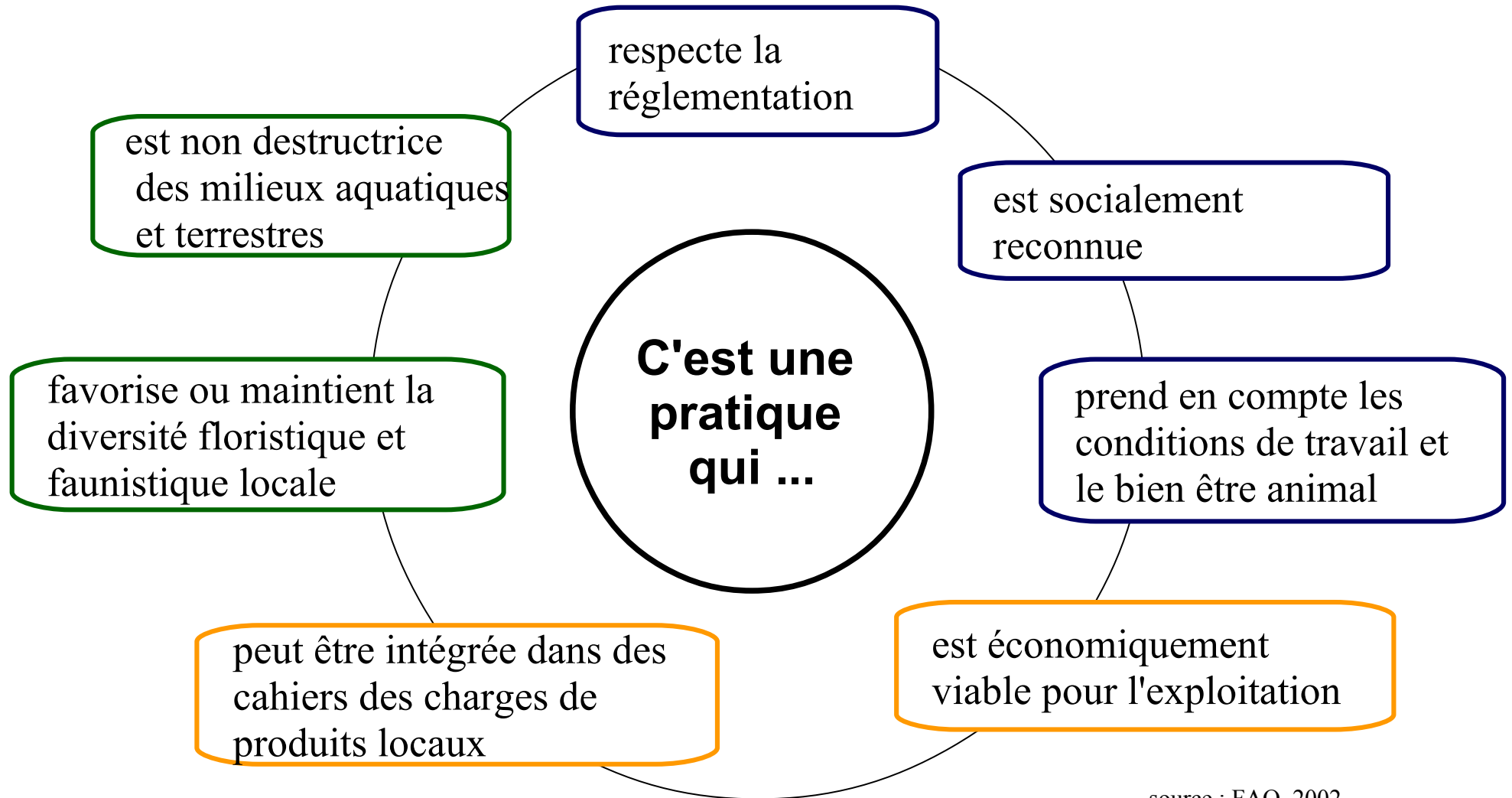
- « on s'y mouille les pieds » : seules certaines zones humides sont considérées comme ZH
- méconnaissance de la **valeur fourragère**
- mauvaise connaissance de la **législation**
- **image négative** au 1<sup>er</sup> abord :  
« on ne peut rien y faire »
- MAIS **utilité lors de sécheresse** :  
« c'est plus frais cette année, elles se régalaient mieux en zone humide »



*Zone humide en période estivale (2017)*

**Axe de travail pour la valorisation : changer l'image des ZH agricoles : réel soutien au pâturage, intérêt de les préserver + clarifier la législation**

# Qu'appelle-t-on une Bonne Pratique Agricole à l'échelle locale ?

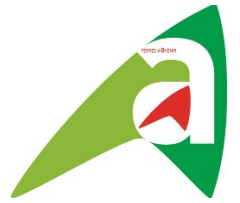


source : FAO, 2002

- Optimum entre buts économiques, environnementaux et sociaux
- Réfléchies en fonction des objectifs des exploitations et des milieux

# Exemples de « BPA » pour les zones humides

---



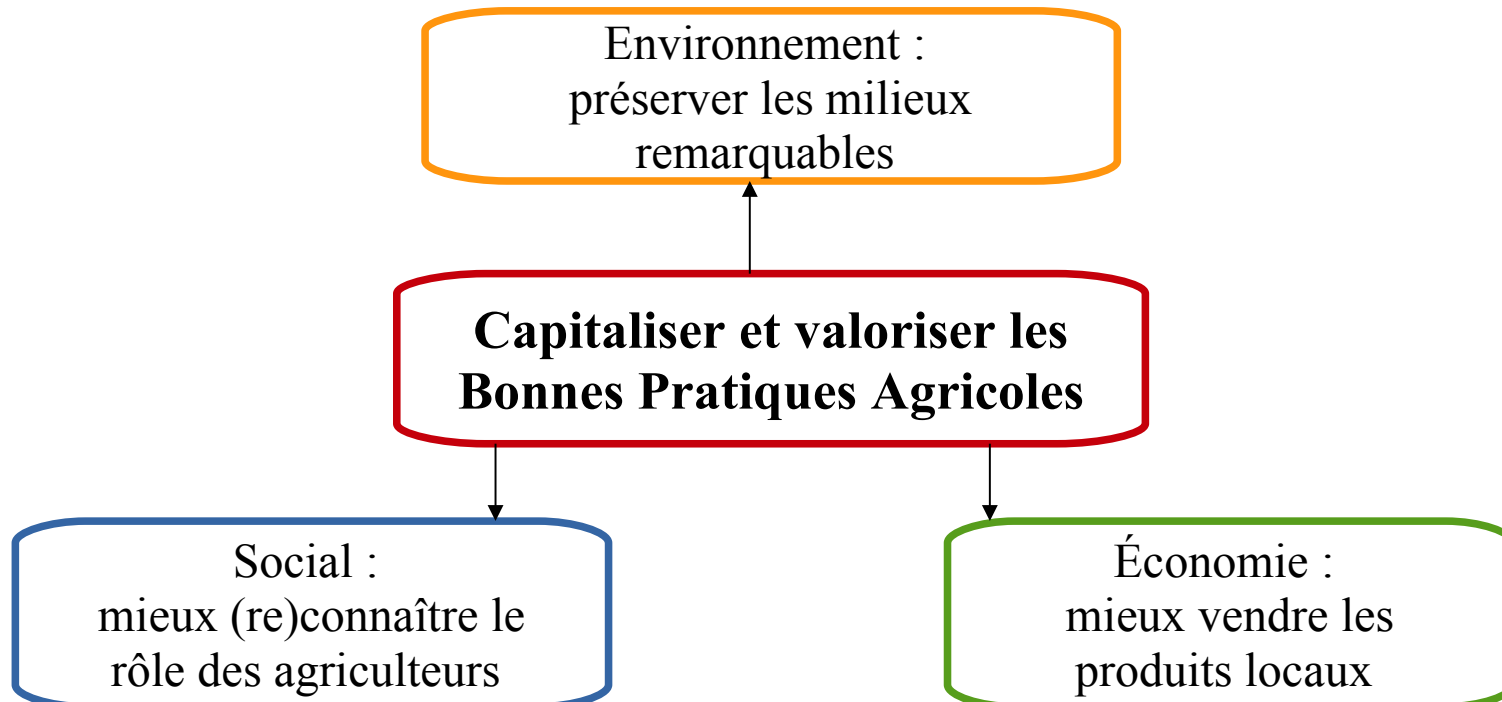
- Non destruction de l'habitat semi-naturel...
- ... et maintien de l'ouverture du milieu par des interventions adaptés
- Maintenir aussi l'accès aux parcelles (accessibilité / exploitabilité)
- Si gestion pastorale : pâturage « raisonné » (pas de *sous-/sur-pâturage*)
- Limiter les épandages d'engrais et le chaulage
- Éviter le sur-piétinement et les points d'attroupement (ex : pierres à sel, râteliers, tonnes à eau...)

# Pourquoi capitaliser et valoriser les **Bonnes Pratiques Agricoles** sur la Montagne ardéchoise ?

**Un constat :** les pratiques locales sont peu capitalisées et rendues lisibles auprès des acteurs du territoire, agriculteurs et grand public

**Hypothèse :** les pratiques locales sont considérées comme « bonnes »

**Enjeux :**



## Conclusion et perspectives

- Une **meilleure connaissance** des pratiques locales servira de base pour la rédaction de **guides et autres supports** d'information et de communication
- **Des pratiques locales qui sont globalement « bonnes »** et respectueuses des milieux, et donc **à encourager et maintenir** plutôt que changer
- Des opportunités pour **organiser des événements qui sensibilisent** :
  - le public agricole sur la valeur des milieux qu'ils entretiennent
  - le grand public sur le travail des agriculteurs et les pratiques respectueuses de l'environnement
- Des arguments pour une **meilleure valorisation des produits locaux** : communication sur ces bonnes pratiques, développement de démarches de qualité
- Un maintien des bonnes pratiques qui ne peut fonctionner que dans un **projet de valorisation des filières territoriales** si les aides PAC diminuent ou disparaissent



# Merci de votre attention !

Contact CA07 : **Nicolas BEILLON**, animateur-accompagnateur de projets  
Tél : 04 75 20 28 00 / Mail : nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr



Avec les soutiens financiers de :

